

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER  
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



**PROCÈS-VERBAL** de la séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 30 novembre 2020 à 19h, au 30 rue Comeau et par zoom.

**SONT PRÉSENTS** : Monsieur Amaury LeBoyer et mesdames Claire Barriault, Annie Bérubé, Valérie Gagné, Jennifer Gauthier, Cindy Hounsell, Marie-Claude Reid, Kyra Robertson, Jessica St-Laurent et Mélanie Thibault.

**SONT PRÉSENTS À DISTANCE** : Monsieur Dany Gagnon et mesdames Anne-Michele Dérose, Nancy Noël, Mélanie Raymond.

**SONT PRÉSENTS** : Monsieur Richard Poirier, directeur général et madame Johanne Moreau, directrice au service des ressources humaines et secrétaire générale et Anna Blais, directrice des ressources financières.

**EST ABSENT** : Monsieur Guy Berthe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Amaury LeBoyer, président, ouvre la séance. Il est 19h07. Monsieur LeBoyer demande aux membres de compléter un document d'autoévaluation et les invite à lui faire parvenir avant la prochaine rencontre qui se tiendra le 14 décembre prochain.

**RÉFLEXION**

*« Avec bienveillance, équité et engagement, puisons donc à même la sagesse qui nous habite afin de prendre des décisions éclairées dans une perspective d'amélioration des services éducatifs, et ce, dans le respect de nos différences. »*

**VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE**

La secrétaire générale, madame Johanne Moreau, valide la légalité de la séance, celle-ci est légale. Il est 19h07.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/012**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Cindy Hounsell et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, soit accepté tel quel.

**PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/013**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Claire Barriault et adopté à l'unanimité que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte et que l'on ajoute le point suivant :

Régime d'emprunt

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (20 minutes)**

Aucun public.

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2020  
RÉSOLUTION CA 2020-2021 / 014**

**CONSIDÉRANT** l'article 170, 2<sup>e</sup> paragraphe de la "Loi sur l'instruction publique" : " Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé ";

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2020 a été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Marie-Claude Reid et adopté à l'unanimité de dispenser la secrétaire de la séance de lire le procès-verbal.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2020  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/015**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Mélanie Thibault et adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal suivant :

Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2020 du Conseil d'administration avec quelques petites modifications.

**ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020  
ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/16**

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 286 et 287 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** la présentation du rapport financier du Centre de services scolaire du Fer pour l'exercice terminé le 30 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** le rapport de l'auditeur indépendant;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Danny Gagnon et adopté à l'unanimité d'accepter le rapport financier pour l'exercice terminé le 30 juin 2020 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, tels que présentés.

#### **RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉSOLUTION CA 2020-2021/017**

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil d'administration de se doter de règles de fonctionnement;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis public annonçant l'adoption de ce règlement, tel que le prescrit la loi;

**CONSIDÉRANT** l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique :

*394. Un règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption ou à toute date ultérieure qui peut y être fixée.*

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Annie Bérubé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement modifié tel que présenté et que celui-ci entre en vigueur à la date de son adoption, le 30 novembre 2020.

#### **RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS RÉSOLUTION CA 2020-2021/018**

**CONSIDÉRANT** la volonté du centre de services scolaire du Fer d'adapter son règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis public annonçant l'adoption de ce règlement, tel que le prescrit la loi;

**CONSIDÉRANT** l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique :

*394. Un règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption ou à toute date ultérieure qui peut y être fixée.*

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Cindy Hounsell et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement modifié tel que présenté et que celui-ci entre en vigueur à la date de son adoption, le 30 novembre 2020.

**RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/019**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de la loi modifiant la gouvernance scolaire nécessitant la mise à jour du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Jessica St-Laurent et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement modifié tel que présenté et que celui-ci entre en vigueur dès la publication d'un avis public annonçant son adoption.

**POLITIQUE RELATIVE À L'ATTRIBUTION  
DES LOGEMENTS DE FERMONT / MODIFICATION  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/020**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des locataires;

**CONSIDÉRANT** le besoin de clarification de certains éléments;

**CONSIDÉRANT** le projet proposé;

**CONSIDÉRANT** le résultat de la consultation;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Claire Barriault et résolu à l'unanimité d'adopter la politique relative à l'attribution des logements de Fermont, telle que présentée.

**MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT /  
ÉCOLE MAISONNEUVE /  
AJOUT DU PRÉSCOLAIRE 4 ANS /  
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/021**

**CONSIDÉRANT** que depuis l'adoption des actes d'établissements pour l'année scolaire 2020-2021 en avril dernier, une classe de maternelle 4 ans s'est ajoutée pour l'année scolaire 2020-2021 dans l'école Maisonneuve ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier l'acte d'établissement de cette école;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Jennifer Gauthier et résolu à l'unanimité de modifier l'acte d'établissement de l'école Maisonneuve pour qu'il se lise ainsi :

<b>IDENTIFICATION DES IMMEUBLES OU LOCAUX</b> (CODE BÂTIMENT)	<b>CODE ÉCOLE</b>	<b>ORDRE D'ENSEIGNEMENT</b>
<p><b>École Maisonneuve</b> (792B026)</p> <p>Adresse: 18, rue Maisonneuve Sept-Îles (Québec) G4R 1C7</p> <p>Tous les locaux de l'école.</p>	792026	Préscolaire 4 et 5 ans Primaire (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles) E.H.D.A.A.

**MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS SCOLAIRES 2020-2021  
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021  
RÉSOLUTION CA 2020-2021 / 022**

**CONSIDÉRANT** la modification au régime pédagogique relativement au nombre de jours de classe de l'année scolaire 20-21;

**CONSIDÉRANT** l'ajout de 3 journées pédagogiques au calendrier scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCG;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Jennifer Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter les modifications suivantes aux calendriers scolaires du secteur jeune :

- Déplacer la journée pédagogique fixe du 29 janvier au 15 janvier;
- Que les écoles déterminent les 3 autres journées selon leurs besoins dans le respect des encadrements ministériels et qu'une reddition de compte des dates choisies soit faite au conseil d'administration ultérieurement.

**RAPPORT DU PROTÉCTEUR DE L'ÉLÈVE  
PLAINTÉ 2020-07-01  
RÉSOLUTION CA 2020 2021 /023**

**CONSIDÉRANT** le rapport du protecteur de l'élève;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du protecteur de l'élève dans la plainte N° 2019-07-01;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Jessica St-Laurent et adopté à l'unanimité :

D'accepter le rapport d'examen de la plainte 2020-07-01 du protecteur de l'élève;

De mandater le directeur général pour le suivi des recommandations contenues dans le rapport de plainte 2020-07-01 en tenant compte de l'évolution de la situation.

**NOMINATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/024**

**CONSIDÉRANT** que le poste de protecteur de l'élève est présentement vacant;

**CONSIDÉRANT** le bilan des candidatures effectué par le comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Valérie Gagné et résolu à l'unanimité que Marie-Claude Gauthier soit nommée protecteur de l'élève.

**PLAN D'EFFECTIFS / PERSONNEL PROFESSIONNEL /  
MODIFICATION DE POSTES  
RÉSOLUTION CA 2020-2021 /025**

**CONSIDÉRANT** les difficultés de recrutement et de rétention;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la convention collective du personnel professionnel;

Il est proposé par l'administratrice Jennifer Gauthier et adopté à l'unanimité de modifier le statut de deux postes de conseillères en rééducation par deux postes de conseillères pédagogiques.

**PRIORITÉS 2020-2021 / MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/026**

**CONSIDÉRANT** qu'un budget de 18 936 627 \$ est accordé en 2020-2021 par le Ministère au Centre de services scolaire du Fer dans le cadre des mesures « Maintien des bâtiments (50621) » et « Résorption du déficit de maintien (50622) »;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire du Fer doit présenter une liste de projets pertinents au Ministère dont le coût total net de ristourne des taxes correspond à l'enveloppe budgétaire qui lui a été réservée dans le cadre de ces mesures;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaires du Fer souhaite présenter la liste de projets prioritaires suivante :

Sous-mesure 50621 - Maintien des bâtiments

- Mise à niveau des panneaux à relais d'éclairage / Pavillon G. Scherrer 25 000 \$
- Mise à niveau de l'aménagement intérieur et remplacement des services / Jacques-Cartier 2 300 000 \$
- Mise à niveau de l'aménagement intérieur et remplacement des services / Marie-Immaculée 2 800 000 \$
- Remplacement des services / Centre Éducatif l'Abri 1 000 000 \$

- Remplacement de l'enveloppement extérieur / Centre Éducatif l'Abri 2 000 000 \$
- Remplacement du contrôle de CVCA périphérique (secondaire) Jean-du-Nord 50 000 \$
- Remplacement de l'aménagement intérieur et des services / Manikoutai 2 000 000 \$
- Rénovation à faire sur plusieurs composants du bâtiment / Maison unifamiliale 602 568 \$

#### Sous-mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien

- Remplacement du contrôle de CVCA central (primaire) / Saint-Alexandre 65 000 \$
- Remplacement des blocs sanitaires / Gamache 550 000 \$
- Remplacement des systèmes de détection et d'alarme incendie / Notre-Dame 12 000 \$
- Remplacement du plancher du gymnase / Jean-du-Nord 575 000 \$
- Remplacement des blocs sanitaires / Manikoutai 1 500 000 \$
- Remplacement de la plomberie / Centre éducatif Fermont 2 000 000 \$
- Remplacement du drainage et de l'isolation au périmètre et de la chaussée 150 000 \$
- Remplacement de l'électricité / Centre éducatif Fermont 750 000 \$
- Remplacement des services / Centre éducatif Fermont 1 000 000 \$
- Mise à niveau du chauffage, de la ventilation et du conditionnement d'air CVCA / Jean-du-Nord 400 016 \$
- Remplacement des services et distribution électrique principale (et filage) Résidence du personnel 350 000 \$
- Remplacement des sièges fixes et des autres équipements et ameublement / Centre Éducatif l'Abri 1 000 000\$
- Remplacement du contrôle de CVCA centre (primaire) Maisonneuve 50 000 \$
- Mise à niveau du chauffage, de la ventilation et du conditionnement d'air (CVCA) Camille-Marcoux 345 000 \$
- Remplacement du contrôle de CVCA centre (primaire) Saint-Alexandre 65 000 \$
- Mise à niveau du chauffage, de la ventilation et du conditionnement d'air (CVCA) Saint-Alexandre 250 000 \$
- Remplacement des systèmes d'intrusion / Centre Éducatif Fermont 30 000 \$

- Rénovation de l'aménagement intérieur et remplacement des services / Résidence du personnel 500 000 \$

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Mélanie Thibault et résolu à l'unanimité d'approuver la liste de projets proposés par la direction des ressources matérielles dans le cadre des mesures « Maintien des bâtiments (50621) » et « Résorption du déficit de maintien (50622) ».

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2020-2023  
CENTRE ÉDUCATIF DE FERMONT  
ET RÉSIDENCE DU PERSONNEL  
RÉSOLUTION CA20-21/027**

**CONSIDÉRANT** la consultation réalisée auprès des membres du conseil d'administration pour autoriser le directeur général pour octroyer le contrat de déneigement 2020-2023 / Centre éducatif de Fermont et résidence du personnel;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Claire Barriault et résolu à l'unanimité d'entériner la résolution DG20-21/029.

**RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE  
RÉSOLUTION CA 2020-2021 /028**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Jessica St-Laurent et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport de la direction générale tel que présenté.

**BLOC SUJET :**

**1.- Formation pour les membres du conseil d'administration :**

La formation est débutée par la majorité des membres du conseil d'administration. Un tour de table est fait afin de recueillir les commentaires.

**2.- Portrait de l'effectif scolaire 2020-2021 :**

Monsieur Poirier présente le portrait de l'effectif scolaire au 30 septembre. On y remarque une baisse de clientèle malgré l'ajout des maternelles 4 ans.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME  
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/029**

**CONSIDÉRANT** QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire du Fer (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 337 000 \$;



**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère la lettre du 25 novembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Mélanie Thibault et adopté à l'unanimité

1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 337 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : le président ou la vice-présidente et le directeur général ou la directrice des services des ressources financières du Centre de services scolaire du Fer (l'« Emprunteur »), **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

## BLOC D'INFORMATIONS

- **Agenda** : Monsieur Poirier présente l'agenda pour le mois de décembre.
- **Comité de parents** :  
Madame Jessica St-Laurent fait le bilan des rencontres du 2 et 19 novembre. Elle souligne que le comité a apprécié la présence de monsieur Richard Poirier à la rencontre du 19 novembre. Monsieur Poirier a été en mesure de répondre aux questions des parents en lien avec les critères d'inscription.

➤ **Comité ÉHDAA-LIP :**

La rencontre s'est tenue le 24 novembre dernier. Il fut question des consultations en cours, des choix de cours pour la prochaine année scolaire, de l'école Manikoutai en lien avec la transition et les suivis des élèves EHDA. Monsieur Poirier souligne que l'offre de services doit être bonifiée pour faciliter l'accès à nos jeunes. La persévérance et la capacité de se rendre plus loin dans leur cheminement scolaire grâce à l'utilisation des outils d'aide donnent des résultats très significatifs. Une rencontre avec les directions concernées est prévue et un suivi sera fait lors d'une prochaine rencontre. Le projet de trousse demeure d'actualité. Finalement, il fut question de bonifier la communication et l'information pour les parents d'enfants fréquentant les classes en adaptation scolaire et les services offerts.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pas de questions

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (20 minutes)**

Aucun public

**RAPPORT DES COMITÉS**

- **Les rapports des sous-comités du Conseil d'administration ont été traités en comité plénier.**
- **Comité consultatif de transport :** Il n'y a pas eu de rencontre à ce jour.
- **CA du Cégep de Sept-Îles :** Monsieur Marc Servant a été nommé comme représentant au CA du Cégep. Un bilan des rencontres sera fait par écrit à la suite de ses rencontres.
- **Comité RAP Côte-Nord :** La rencontre est prévue le 14 décembre.
- **Vie dans les établissements :** Madame Cindy Hounsell fait état des activités du RSEQ. Elle souligne que la reprise des activités sportives dans nos établissements mobilise grandement les jeunes et les adultes. Des rencontres de volleyball et de basketball ont été organisées pour nos jeunes afin de créer des occasions positives dans leur sport. Le respect des consignes sanitaires est mis de l'avant. Nous sommes très privilégiés et nous sommes la seule région à offrir des activités sportives.
- **FCSSQ :** Il y aura un conseil général le 4 décembre prochain pour adopter la nouvelle structure administrative.

**LEVÉE DE LA SÉANCE  
RÉSOLUTION CA 2020-2021 /030**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Annie Bérubé que la séance soit levée à 22h08.

**Les membres procèdent à l'évaluation de la rencontre.  
Évaluation de la rencontre (huis clos)**

Cindy Hounsell fait un rappel de la courtoisie en mode virtuel. Elle suggère aux membres de prendre connaissance de la fiche proposée dans la formation donnée par le MÉES et de la mettre en application.

Autre point, il serait intéressant de remplir la fiche des administrateurs avec les différents champs de compétences et de les partager à Mireille Lejeune pour la prochaine rencontre.

Monsieur Danny Gagnon propose également que la prochaine rencontre se déroule à distance. Sa proposition est accueillie favorablement par la majorité des membres.

Amaury LeBoyer  
Président

Johanne Moreau,  
Secrétaire générale

JM/cj